



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

N° C25_05_2023_23 - Reprise des résultats du budget assainissement de la commune de Vernoux-sur-Boutonne (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention reprise des résultats Vernoux/Boutonne*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	55	14	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BAUDON Christian (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHOURET Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Etienne (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien,

DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Reprise des résultats du budget assainissement de la commune de Vernoux-sur-Boutonne (annexe)

Annexe(s) :

- Convention reprise des résultats Vernoux/Boutonne

La compétence assainissement collectif est exercée par la communauté de communes Mellois en Poitou depuis le 1er janvier 2018 sur la commune de Vernoux sur Boutonne.

Les articles L. 5211-5 et L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient que le transfert de compétence relevant d'un service public industriel et commercial à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) entraîne la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice du service, ainsi que des droits et obligations y afférents, en particulier les emprunts.

La circulaire de la direction générale de la comptabilité publique et de la direction générale des collectivités territoriales (L'intercommunalité après la loi du 12 juillet 1999, actualisée le 2 juillet 2001, chapitre 1-3-5, page 17) prévoit la possibilité de transfert des excédents et des déficits à l'EPCI sur la base de délibérations concordantes.

L'activité industrielle et commerciale relative à l'exercice de cette compétence était retracée dans un budget annexe dédié par la commune de Vernoux sur Boutonne. Le compte administratif 2017 présente les résultats cumulés suivants :

- Budget annexe assainissement collectif :
 - Section de fonctionnement : 8 372.22 €
 - Section d'investissement : 1 742.12 €
 - Total : 10 114.34 €

La commune de Vernoux sur Boutonne versera à la communauté de communes le montant total en fonctionnement de 8 372,22 €, en deux annuités.

La commune de Vernoux sur Boutonne versera à la communauté de communes le montant total en investissement de 1 742,12 €.

Vu l'avis de la commission des finances du 02 mai 2023,

Vu l'avis du conseil d'exploitation assainissement collectif et non collectif du 25 avril 2023

Vu les articles L 5211-5 et L 5211-17 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Monsieur le président à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET